



---

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
tenue le samedi 15 juin 2024 à 9h,  
Maison du Loisir et du Sport à Montréal (salle Réservoir Manicouagan) et en ligne via Zoom

---

#### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des délégués
3. Président et secrétaire d'assemblée
4. Vérification de la régularité de l'avis de convocation
5. Vérification du droit de vote et du quorum
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2023
8. Présentation du rapport annuel
9. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant
10. Nomination de l'auditeur indépendant
11. Procédures d'élection des administrateurs(rices)
12. Élection des administrateurs(rices)
13. Allocution de la présidence
14. Modifications aux règlements généraux
15. Varia
16. Clôture de l'assemblée annuelle

**Les membres actifs suivants étaient présents :**

Abitibi-Témiscamingue	Jean-François Huard, président (en ligne)
Montréal	Mario Harbec, président (en présence)
Outaouais	André St-Jacques, président (en ligne)
Québec / Chaudière-Appalaches	Sarah Langlais-Lapierre, présidente (en présence)

**Les membres actifs suivants n'étaient pas représentés :**

Sud-Ouest	Jasmin Felx, président
Est-du-Québec	Rachel Nicolas, présidente
Laval	Étienne St-Yves, président
Côte-Nord	Pierre-Luc Morin, président

**Étaient présents d'office :**

Claude Tessier	Badminton Québec, président (en présence)
Martine Javelas	Badminton Québec, secrétaire (en présence)
Félix Deblois-Beaucage	Badminton Québec, administrateur (en présence)
Dave Evers	Badminton Québec, administrateur (en présence)
Sarah Langlais-Lapierre	Badminton Québec, administratrice (en présence)
Pieric Langlais-Gagné	Badminton Québec, administratrice (en ligne)

**Étaient invité(e)s :**

Joric Goulet	(en présence)
Jessy Bérubé-Sodhi	(en présence)
Anthony Bouthillier-Hénault	(en ligne)
Donald Marchand	(en présence)
Gabriel Palotta	(en présence)
Mohamed Lamine Kateb	(en présence)
Mehdi Taghzout	(en présence)
Nicolas Nguyen	(en présence)

**Permanents de Badminton Québec :**

Alexandre Grosleau	Directeur général (en présence)
Éric Dufour	Directeur des programmes (en présence)
Christian Guibourt	Directeur technique (en présence)
Thibault Blouin	Coordinateur Marketing & Communication (en présence)

**1. Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Claude Tessier, président du conseil de Badminton Québec, déclare la réunion ouverte à 9h05. Il souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence, tant dans la salle qu'en vidéoconférence. C'est la 2<sup>ème</sup> fois que l'on organise l'assemblée générale annuelle en mode hybride, afin de permettre une plus grande participation de toutes les personnes intéressées dans la province.

**2. Appel des délégués**

Monsieur Claude Tessier fait l'appel des délégués et confirme la présence des quatre (4) membres actifs inscrits comme indiqué ci-dessous :

Jean-François Huard, Abitibi-Témiscamingue

Mario Harbec, Montréal

André St-Jacques, Outaouais

Sarah Langlais-Lapierre, Québec / Chaudière-Appalaches

**3. Président et secrétaire d'assemblée**

En vertu de l'article 19 des Règlements généraux de Badminton Québec, le président et le secrétaire du Conseil d'administration agissent à titre de président et de secrétaire d'une assemblée.

Monsieur Claude Tessier préside donc cette assemblée générale annuelle et madame Martine Javelas en est la secrétaire.

**4. Vérification de la régularité de l'avis de convocation**

En vertu de l'article 15 des Règlements généraux de Badminton Québec, l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle est transmis par écrit aux membres actifs et aux membres associés au moins 30 jours à l'avance. Cet avis est aussi publié sur le site internet de Badminton Québec. Ayant été publié le 1<sup>er</sup> mai 2024, l'avis de convocation est conforme.

**5. Vérification du droit de vote et du quorum**

En vertu de l'article 12 des Règlements généraux de Badminton Québec, seul le délégué d'un membre actif a droit de vote lors d'une assemblée des membres. Chacun des délégués a un droit de vote.

Monsieur Claude Tessier effectue la vérification du droit de vote.

Quatre associations régionales affiliées sont représentées à l'assemblée générale annuelle: Montréal, Outaouais, Québec/Chaudière-Appalaches et Abitibi-Témiscamingue. Leurs représentants ont droit de vote.

En vertu de l'article 18 des Règlements généraux de Badminton Québec, le quorum à une assemblée des membres est constitué des membres actifs présents.

## 6. Adoption de l'ordre du jour

### **RÉSOLUTION AGA-24-449**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose l'adoption de l'ordre du jour.

**UNANIMITÉ**

## 7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2023

### **RÉSOLUTION AGA-24-450**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur André St-Jacques, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2023.

**UNANIMITÉ**

## 8. Présentation du rapport annuel

Monsieur Claude Tessier commente le mot du président inclus dans le rapport annuel. Il résume les points importants de la saison et explique les enjeux de l'année.

## 9. Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant

Monsieur Pieric Langlais-Gagné présente les états financiers au 31 mars 2024 et le rapport de l'auditeur pour la saison 2023-2024.

Tous les projets de développement du badminton soumis par nos membres pour la prochaine saison seront évalués par Badminton Québec.

### **RÉSOLUTION AGA-24-451**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyé par monsieur Mario Harbec approuve le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur, pour la saison 2023-2024.

**UNANIMITÉ**

## 11. Nomination de l'auditeur indépendant

### **RÉSOLUTION AGA-24-452**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyé par monsieur Mario Harbec propose que la firme de comptables agréés ASBL soit engagée à titre d'expert-comptable pour la production du rapport de mission d'examen de la saison 2024-2025.

**11. UNANIMITÉ**

## 11. Procédures d'élections des administrateurs(rices)

Monsieur Claude Tessier agira comme président d'élection et madame Martine Javelas comme secrétaire d'élection.

## 12. Élection des administrateurs(rices)

Cinq personnes ont déposé leur candidature pour les quatre postes en élection (les postes 4 à 7), soit messieurs Dave Evers, Félix Deblois-Beaucage, Jessy Bérubé-Sodhi et Mehdi Taghzout et madame Sarah Langlais-Lapierre.

D'après les règlements généraux, le conseil doit être constitué d'au moins deux administrateurs indépendants. Sur le conseil actuel, seule madame Martine Javelas est une administratrice indépendante. Sur les cinq candidats en élection, seul monsieur Félix Deblois-Beaucage est un candidat indépendant. Il est donc élu par acclamation.

Le vote a donc lieu avec quatre candidats pour trois postes. Chaque candidat se présente rapidement.

La plateforme Scrutari est utilisée pour le vote.

Au 1<sup>er</sup> tour, madame Sarah Langlais-Lapierre et monsieur Jessy Bérubé-Sodhi sont élus.

Au 2<sup>ème</sup> tour, monsieur Dave Evers est élu.

Toutes les personnes présentes félicitent ces quatre personnes et les remercient pour leur implication au sein de la fédération.

## 13. Modifications aux règlements généraux

Monsieur Alexandre Grosleau présente le contexte et explique que les changements sont nécessaires afin de se conformer aux nouvelles exigences du code de gouvernance des OBNL.

Les changements des règlements généraux ont été expliqués en détails lors de la réunion du 14 juin avec les présidents des associations régionales. Les modifications ont été reçues positivement par les personnes présentes.

### **RÉSOLUTION AGA-24-453**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyé par monsieur Mario Harbec propose l'adoption des modifications, telles que proposées, aux Règlements généraux.

**UNANIMITÉ**

## 14. Varia

Les discussions auront lieu lors du forum des membres.

## 15. Clôture de l'assemblée générale annuelle

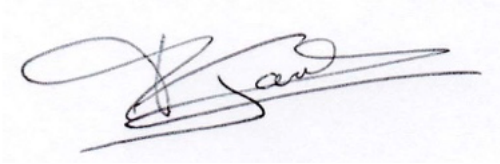
Monsieur Claude Tessier remercie tous les participants,

### **RÉSOLUTION AGA-24-454**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose la levée de l'assemblée à 10h.

**UNANIMITÉ**

Lu et approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du 5 juin 2025, sur proposition de Mario Habec, appuyé par Sarah Langlais-Lapierre, et adoptée en ligne lors de l'assemblée annuelle virtuelle.



---

Martine Javelas, secrétaire



---

Claude Tessier, président